

**SPÉCIAL****La laïcité complète la Déclaration des droits de l'homme**

**À l'unanimité, les débatteurs estiment que la loi de 1905 est une oeuvre de civilisation et d'émancipation humaine.**

La séparation des Églises et de l'État, que l'on nommera plus tard laïcité, est-elle oeuvre de civilisation et d'émancipation ? À cette question posée par Richard Michel, journaliste de la Chaîne parlementaire, Antoine Casanova, historien, Gilles Candar, historien, Guy Coq, philosophe, et Pierre Tournemire, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement, répondent « oui » à l'unanimité samedi au village du livre. Pour les deux historiens, la loi de 1905 complète la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, née de la Révolution française, en y ajoutant le droit de la liberté de pensée, « y compris religieuse », précise Antoine Casanova. « La laïcité s'enracine dans cette conception de l'égalité des droits inséparablement de la liberté », ajoute-t-il. C'est pourquoi, complète Guy Coq, « je ne veux pas de la remise en question de cette loi, qui produit un respect y compris pour la religion dominante. La laïcité, c'est un principe aussi universel que la démocratie et les droits de l'homme ».

Le philosophe estime que tous les problèmes qui se posent aujourd'hui « peuvent être résolus à partir d'un travail de jurisprudence de la loi de 1905 ». Faisant ainsi référence à l'islam précisément, qu'il faudra aider à créer des mosquées et à former des imams parlant français. Guy Coq répète : « L'État ne doit pas se soumettre à un pouvoir spirituel et l'État n'a pas à instrumentaliser les religions, comme l'a fait le ministre Nicolas Sarkozy. » Mais, rappelle Pierre Tournemire, « la laïcité s'est construite avec un esprit unificateur, dans un État fort. Aujourd'hui, cet État est confronté à une société plurielle ». Une évolution, expliquent plusieurs intervenants, qui n'a pas été suffisamment prise en considération par les autorités et la société en général. « La laïcité doit être vécue au quotidien, pas seulement étudiée », ajoute le responsable de la Ligue de l'enseignement, qui prône une véritable lutte contre les discriminations subies, notamment par les citoyens originaires de pays étrangers et de culture musulmane.

Interrogés par le journaliste sur l'enseignement du fait religieux, là aussi tous les participants au débat soulignent l'importance d'un tel acte dans la société d'aujourd'hui. Antoine Casanova note que « développer la connaissance à tous les niveaux ne doit se confondre avec la catéchèse ». Une précision utile à ceux qui rejettent, notamment parmi les enseignants, cet enseignement. Et pourtant, dit l'historien, « cela contribuerait à vaincre l'ignorance, à développer l'esprit critique ».

Mina Kaci

*Page imprimée sur <http://www.humanite.fr>  
© Journal l'Humanité*

Imprimer